



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 19 mai 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 149
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud ¹	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
7	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI
8	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	Arrivée après la délibération 149 Départ après la délibération 199 Pouvoir de Nicolas VAIRYO
9	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
10	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
12	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
13	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
14	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Arrivée après la délibération 149
15	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de Julien PAPOZ
16	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
17	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
18	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	Départ après la délibération 172
19	BOURDEAU	S	ARDOUVIN Michel	
20	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
21	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après la délibération 189
22	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
23	CHINDRIEUX	T	CHANIAC Yohann	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	POILLEUX Nicolas	Arrivée après la délibération 164
27	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
28	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
29	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
30	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
31	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	Départ après la délibération 191

¹ Sortie du président de la salle pour le vote du compte financier unique

32	GRESY-SUR-AIX	T	DARBON Lionel	
33	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
34	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
35	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
36	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
37	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
38	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
39	LE BOURGET-DU-LAC	T	CHATILLON Anne	
40	LE BOURGET-DU-LAC	T	GUISSANT Franck	Départ après la délibération 192
41	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
42	LE BOURGET-DU-LAC	T	MEUNIER Roland	
43	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
44	MERY	T	ROULET Stéphane	
45	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Jean-Marc GRELLIER
46	MOTZ	T	CLERC Gérard	
47	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
48	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
49	ONTEX	T	CARRIER Christiane	Pouvoir de Nathalie POCHAT
50	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
51	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
52	SAINT-OURS	T	ALLARD Louis	Départ après la délibération 199
53	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la délibération 189
54	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
55	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
56	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
57	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
58	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
59	VIVIERS-DU-LAC	T	CARON Bernard	Départ après la délibération 200
60	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	
61	VOGLANS	T	BERNON Martine	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes

Excusés :

1	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs
2	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc
3	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 12 mai 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (58 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joint à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 12 mai 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr



DÉLIBÉRATION

N° : C-164 Année : 2026

Exécutoire le : 26 MAI 2026

Publiée / Notifiée le : 26 MAI 2026

Visée le : 25 MAI 2026

FINANCES
Budget Principal
AP/CP 031 – Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025
Révision n°8

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parcs publics et privés, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, ...).

Sont rappelées les 5 grandes orientations du PLH approuvé le 2 octobre 2019 :

- Accompagner le parcours résidentiel,
- Favoriser une production raisonnée de logements,
- Agir sur le parc existant,
- Répondre aux besoins des publics spécifiques,
- Piloter la mise en œuvre du PLH et l'observation de l'habitat.

Le soutien financier apporté par Grand Lac concerne la production de 2 245 logements sociaux pour une enveloppe de 4 451 000 € et le financement de 110 logements en accession sociale pour 220 000 €.

Pour rappel lors de la dernière révision, le montant de l'Autorisation de Programme (AP) a été ramené à 2 702 000 euros, dont 2 482 000 € pour l'aide au logement et 220 000 € au titre du prêt social en location-accession (PSLA).

Il est proposé de modifier la répartition de l'AP entre le montant des aides au logement et ceux au titre du PSLA. Ainsi les montants au titre du PSLA sont augmentés de 101 000 € pour les porter à 321 000 € en redéployant des montants au titre des aides au logement qui se limiteront à 2 381 000 €.

Les crédits de paiement sont ajustés des projections de réalisations pour 2026.
Le montant de l'AP reste inchangé.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L.2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 mars 2019 relative à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,

Vu la délibération du 2 octobre 2019 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,

Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant ouverture de la gestion du PLH 2019/2025 en APCP,

Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°1 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°2 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°3 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Vu la délibération du 16 février 2024 portant révision n°4 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant révision n°5 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Vu la délibération du 23 septembre 2025 portant révision n°6 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Vu la délibération du 27 janvier 2026 portant révision n°7 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs au PLH 2019/2025.

Aix-les-Bains, le 19 mai 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 71
- Présents : 60
- Présents et représentés : 68
- Abstentions : 0
- Votants : 68
- Pour : 68
- Contre : 0
- Blancs : 0
- Nuls : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération C-2026-164 : Budget Principal - AP/CP 031 - Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025 - Révision n.8

Date de transmission de l'acte : 25/05/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 25/05/2026

Numéro de l'acte : d5888 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260519-d5888-DE

Date de décision : 19/05/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

APCP031 - exAPCP029 - PLH_2019_2025 - Révision8

Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP031 - PLH 2019/2025 (ex.APCP029)	
Budget :	PRINCIPAL	
Imputation analytique :	154-16AP et 154-17AP	
Montant initial de l'opération :	4 671 000,00 euros TTC	
Montant actualisé (révision n°1) :	4 671 000,00 euros →	
Montant actualisé (révision n°2) :	4 671 000,00 euros →	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 702 000,00 euros ↘	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 702 000,00 euros →	
Montant actualisé (révision n°5) :	2 702 000,00 euros →	
Montant actualisé (révision n°6) :	2 702 000,00 euros →	
Montant actualisé (révision n°7) :	2 702 000,00 euros →	
Montant actualisé (révision n°8) :	2 702 000,00 euros →	
dont :	Aides au logement	
	2 381 000,00 euros	
	PSLA*	
	321 000,00 euros	
DEPENSES		
	Aides au logement	
	PSLA*	
Dépenses réalisées 2020	8 000,00	0,00
Dépenses réalisées 2021	35 000,00	12 000,00
Dépenses réalisées 2022	202 000,00	12 000,00
Dépenses réalisées 2023	37 000,00	0,00
Dépenses réalisées 2024	87 500,00	16 000,00
Dépenses réalisées 2025	91 500,00	17 000,00
Dépenses programmées 2026	1 920 000,00	264 000,00
Dépenses programmées 2027	0,00	0,00
TOTAL	2 381 000,00	321 000,00
FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		0,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		0,00
Autofinancement		2 702 000,00
TOTAL		2 702 000,00

